

## ■ Vous rencontrez des difficultés financières momentanées

Le Service Social de la CGSS peut vous accompagner et vous accorder une aide financière en fonction de votre situation.

## ■ Des actions collectives de prévention

### Votre santé vous appartient, préservez la !

La CGSS en partenariat avec le GIE « Vieillessement actif » vous propose de participer à des ateliers Nutrition, Mémoire, Equilibre, Sommeil....

Contactez le **0262 40 72 97**



Pour en savoir plus, contactez :

- Le Service Social de la CGSS :  
**SAINT-DENIS : 0262 40 59 08**  
**SAINT-PAUL : 0262 45 75 14**  
**SAINT-PIERRE : 0262 70 06 64**  
**SAINT-ANDRE : 0262 58 83 21**
- Le Service Action Sanitaire et Sociale de la CGSS au **0262 40 36 05**
- Le CCAS proche de votre domicile

Retrouvez toutes les informations utiles sur : [www.cgss.re](http://www.cgss.re)

## ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES



RCS 314 635 483 00014 CGSS REUNION - Avril 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique. Service Communication.

La CGSS de la Réunion  
vous accompagne  
tout au long de votre retraite.



Caisse Générale  
de Sécurité Sociale  
de la Réunion  
[www.cgss.re](http://www.cgss.re)



## ■ Vous souhaitez vieillir chez vous, la CGSS vous accompagne :

### Le plan d'actions personnalisé

**Vous souhaitez l'intervention d'une aide à domicile, le Plan d'Actions Personnalisé (PAP) peut vous apporter un ensemble de solutions et prestations utiles à votre bien être :**

- aide à domicile
- frais de portage de repas
- installation d'une téléalarme
- aide aux transports
- pédicurie,
- petits travaux,
- ...

La CGSS peut vous aider sous certaines conditions à financer ces aides.

Si vous remplissez les conditions administratives, un professionnel de l'évaluation sera mandaté par la CGSS pour évaluer votre situation et vous apporter des conseils et solutions adaptés.



### Sortie d'Hospitalisation

**Vous êtes hospitalisé et vous avez besoin d'aide pour préparer votre retour à domicile, la CGSS vous propose une aide spécifique et temporaire : l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH).**

Pour bénéficier de ce dispositif, prenez contact avant votre sortie avec le Service Social de l'hôpital afin qu'une demande soit complétée et transmise au Service Social de la CGSS.

### L'Aide à l'habitat

**Vous souhaitez être conseillé et recevoir une aide financière pour adapter votre logement.**

Le kit prévention et l'aide à l'habitat peuvent vous aider à adapter votre logement pour améliorer votre qualité de vie et vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible.

Le kit de prévention comprend :

- les rehausseurs de WC et d'assise,
- les planches de transfert et les sièges de baignoire,
- les tabourets et les sièges de douche,
- les tapis antidérapants,
- les barres d'appui,
- les mains courantes d'escaliers,
- ...

et l'aide à l'habitat pour la réalisation des travaux d'aménagement.



### L'Aide aux situations de rupture (ASIR)

**Vous êtes confronté à certains événements douloureux de la vie :**

- la perte de votre conjoint(e) ou d'un proche,
- le placement de votre conjoint(e) ou d'un proche en établissement,
- la nécessité d'un déménagement.

**Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'une aide temporaire et ponctuelle : l'Aide aux Situations de Rupture (ASIR)**

Pour vous soutenir, la CGSS vous propose un ensemble d'aides adaptées à votre situation :

- aide au ménage,
- soutien par un psychologue,
- portage de repas,
- accompagnement administratif,
- installation d'une téléalarme,
- ...

Une évaluation globale des besoins sera réalisée par l'Assistant Social de la CGSS.